

14096/22 ADD 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 novembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 novembre 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL visant à soutenir la mise en oeuvre d'un projet
"Promouvoir l'innovation responsable dans le domaine de l'intelligence
artificielle pour favoriser la paix et la sécurité" - Annexe

E 17260

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**